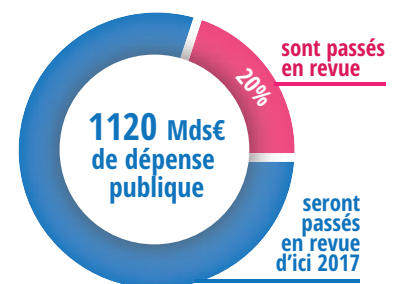
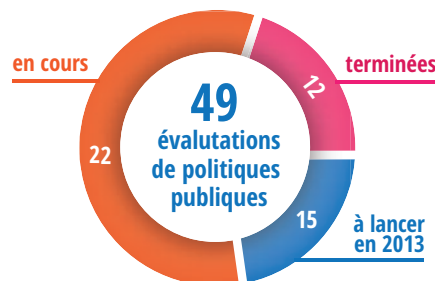
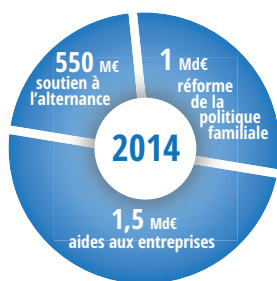


Ce **troisième comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP)** concrétise l'ambition de réforme et de renouveau que le Gouvernement a affirmée depuis son arrivée. Notre cap est clair : redresser notre pays, restaurer la confiance et porter haut les valeurs d'un **nouveau modèle français** fondé sur des services publics efficaces, adaptés à notre temps, et moteurs pour notre compétitivité et notre cohésion sociale et territoriale, au service du public, des entreprises et de l'emploi.

Tout le Gouvernement, mais aussi les collectivités territoriales et les partenaires sociaux sont mobilisés autour d'une conviction forte : moderniser l'action publique, c'est engager **des réformes en profondeur et pérennes, qui adaptent notre pays pour lui permettre d'affronter les défis qui sont les siens, et d'être fidèle aux valeurs qui sont au fondement de notre pacte social**. C'est aussi avoir confiance dans les capacités d'innovation et d'adaptation de nos administrations au service des citoyens et des entreprises.

3 Mds€ de réduction du déficit dès 2014



Ces évaluations continueront à produire leurs effets en 2015 pour atteindre 4 Mds€ (2 Mds€ sur les aides aux entreprises, 1,5 Md€ sur la famille, 550 M€ sur l'alternance)

Réformer les aides aux entreprises

Le Gouvernement fixe quatre priorités aux dispositifs de soutien à la compétitivité, à la croissance et à l'emploi :

- ▶ **l'investissement** (via *Bpifrance*, les incitations fiscales aux investissements dans les PME, le programme d'investissements d'avenir - PIA),
- ▶ **l'innovation** (crédit impôt recherche (CIR), jeunes entreprises innovantes (JEI), actions régionales),
- ▶ **l'industrie** (pôles de compétitivité, 13 grandes filières d'avenir),
- ▶ **l'international** (*bpifrance export*, *Ubifrance*, et *AFII*).

Le Gouvernement, par des réformes et des mesures de simplification, dégage **1,5 Md€ d'économies en 2014 et poursuit l'objectif de 2 Mds€ pour 2015**.

- ▶ en associant les opérateurs de l'Etat et établissements publics (contribution des chambres consulaires de 310 M€),
- ▶ en réduisant des dépenses fiscales ou sociales (biocarburants de première génération, recentrage des exonérations sociales outre-mer, avantages fiscaux des SIIC, réductions des soutiens au prix du gazole non routier...) pour près de 700 M€,
- ▶ en proposant une meilleure coordination des acteurs locaux par les lois de décentralisation (pour environ 400 M€)

Toutes les données utilisées par la mission sont sur data.gouv.fr.

200 mesures de simplification

Simplifications pour les citoyens

La durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans

L'attente aux guichets sera réduite d'un tiers.

Le principe « le silence de l'administration vaut accord »

L'absence de réponse de l'administration à une demande vaudra désormais autorisation, comme c'est aujourd'hui le cas dans le domaine de l'urbanisme. Les exceptions devront être justifiées par des exigences constitutionnelles, notamment la nécessité de protéger les libertés, la santé, l'environnement ou les deniers publics.

Simplifications pour les administrations

Réduction du nombre et de la longueur des circulaires

L'usage des circulaires est désormais réservé à la diffusion d'« instructions du Gouvernement » signées personnellement par les ministres.

Elles seront limitées à **5 pages maximum**

Réduction de 25% des commissions consultatives

68 nouvelles commissions sont supprimées soit 25% du nombre total existant en 2012.

Simplifications pour les entreprises

Dématérialisation des titres restaurants

Distribués pour le compte de 120 000 entreprises au profit de 3,3 millions de salariés, les titres-restaurant sont utilisés dans 160 000 points de vente.

Leur dématérialisation permettra :

- ▶ de consulter le solde de son compte personnel de titres-restaurant, gratuitement, par téléphone, en temps réel.
- ▶ d'être débité du montant exact de la somme à payer.
- ▶ une réduction des délais de remboursement pour les commerçants
- ▶ une réduction des coûts de gestion pour les commerçants et les employeurs.

Alléger les obligations comptables pour les TPE et PME

- ▶ Alignement des seuils pour le recours obligatoire à un commissaire aux comptes dans les SAS sur ceux des SARL – 30 000 PME bénéficiaires
- ▶ Suppression de l'annexe aux comptes annuels pour les TPE de moins de 10 salariés – 1 million de bénéficiaires
- ▶ Etats simplifiés pour les bilans et comptes de résultat des PME de moins de 50 salariés – 300 000 bénéficiaires

Accélération des délais de paiement pour les marchés publics de travaux

Les marchés publics de travaux représentent 33 Mds€ de chiffre d'affaires annuellement, dont 40% pour les PME (13 Mds€).

Les délais de paiement seront réduits de deux manières :

- ▶ en réduisant de 130 à 90 jours le délai entre la réception des travaux et le décompte général et définitif
- ▶ en application du principe « le silence vaut accord », le projet de décompte sera considéré comme accepté si la collectivité territoriale ne répond pas en 30 jours et les intérêts de retard commenceront à courir.

Coût du registre du commerce et des sociétés

- ▶ baisse de 50% des frais d'immatriculation (environ 200 000 entreprises concernées) ;
- ▶ suppression du surcoût du Kbis électronique (3,5 M d'exemplaires par an)

Simplifier dans la durée

Une méthode participative

Le programme pluriannuel de simplification a été **construit grâce aux contributions** des **entreprises**, des administrations centrales, des **préfets**, des services déconcentrés et des **agents publics**, qui ont remis **plus de 900 propositions de simplification**.

Plusieurs personnalités ont été missionnées par le Gouvernement pour proposer méthodes et solutions : le maire du Mans Jean-Claude Boulard et l'ancien ministre et sénateur Alain Lambert pour le droit applicable aux collectivités territoriales ; le député de l'Essonne Thierry Mandon pour les simplifications pour les entreprises.

Des mesures fortes et immédiates

D'ici la fin de l'année 2013, quatre projets de lois d'habilitation à simplifier par ordonnances seront adoptés pour :

- ▶ débloquer le secteur du logement et de la construction ;
- ▶ supprimer des démarches superflues et irritantes dans la vie des entreprises ;
- ▶ transformer les procédures administratives en posant le principe selon lequel le silence de l'administration sur une demande vaut accord ;
- ▶ alléger certaines tâches des services déconcentrés.

Un engagement sur trois ans

Le Gouvernement lance en parallèle des chantiers de simplification pluriannuels pour simplifier en profondeur certains pans de la législation et faciliter ainsi les projets publics et privés. Ces chantiers visent à rendre les procédures administratives plus faciles et plus rapides sans diminuer la protection des intérêts essentiels que constitue notamment la sécurité des personnes et des biens, la santé, l'environnement ou les droits des travailleurs.

Le rôle de l'administration territoriale de l'Etat est conforté

Plusieurs décisions importantes ont été prises lors de ce troisième CIMAP pour conforter et renforcer le rôle de l'administration territoriale de l'Etat et pour répondre aux attentes exprimées par les agents. Ces décisions font suite à plusieurs rapports produits sur ce sujet, notamment le rapport de la cour des Comptes sur l'organisation territoriale de l'Etat et celui de MM. Jean-Marc Rebière et Jean-Pierre Weiss sur la stratégie d'organisation à 5 ans de l'administration territoriale de l'Etat.

Tandis que la décentralisation franchit une nouvelle étape, le gouvernement réaffirme le rôle essentiel de l'administration de l'Etat dans les territoires pour la mise en œuvre des politiques publiques et la construction des partenariats avec les collectivités locales.

Deux principes au service de ces objectifs :

- ▶ Le rôle des préfets doit être conforté. Ils représentent, dans les territoires, le gouvernement dans son ensemble et doivent avoir les moyens de coordonner efficacement l'action des services placés sous leur autorité
- ▶ La présence des services de l'Etat dans les départements doit être préservée durablement. Pour l'exercice de certaines missions, cela doit rester le niveau de référence. Au niveau infra-départemental, les services de proximité pourront être regroupés, si nécessaire et de manière pragmatique, au sein de « Maisons de l'Etat ».

Le CIMAP a donc retenu plusieurs mesures visant à **l'amélioration de la coordination interministérielle**, à l'échelon central, sous l'autorité du Premier ministre, et à l'échelon territorial, sous l'autorité des Préfets.

Il a également décidé de réformer profondément le mode de pilotage des services déconcentrés : des **engagements de projets et de service public**, concrets, en nombre limité, seront désormais définis pour fixer les priorités. Les agents et leurs représentants seront associés à cette démarche qui sera présentée aux associations d'élus et d'usagers.

Le Gouvernement a fait le choix de concentrer les énergies sur la rénovation du pilotage et du fonctionnement de l'administration déconcentrée, **plutôt que de lancer une nouvelle réorganisation alors que les précédentes n'ont pas encore été assimilées.**

Au final, c'est le modèle d'un État concentré sur ses missions de garantie républicaine, de stratégie, et d'ingénierie territoriale, un État plus simple, plus rapide et plus efficace que le CIMAP a retenu. Le renforcement du rôle des préfets et la mise en place de nouveaux outils de coordination interministérielle et de mutualisation territoriale constituent une nouvelle étape, majeure, de la déconcentration.